

**Décollage à une vitesse insuffisante, second régime,
collision avec le sol**

Aéronef	Avion DR400-180 immatriculé F-HBAR
Date et heure	7 octobre 2016 à 15 h 10 ⁽¹⁾
Exploitant	Club
Lieu	Aérodrome de Fayence (83)
Nature du vol	Aviation générale
Personnes à bord	Pilote et trois passagers
Conséquences et dommages	Pilote et passagers légèrement blessés, avion détruit

⁽¹⁾Sauf précision contraire, les heures figurant dans ce rapport sont exprimées en heure locale.

1 - DÉROULEMENT DU VOL

Le pilote, accompagné de trois passagers, effectue un voyage aller-retour entre les aérodromes de Vinon (83) et de Fayence.

Pour le vol retour, il s'aligne en piste 10R, sur les V, environ 100 mètres après le début de la piste. Il affiche la puissance de décollage et lâche les freins. Un témoin au sol voit le pilote effectuer la rotation après que l'avion a roulé environ 200 mètres sur la piste. L'avion s'élève de quelques mètres puis redescend et entre en contact avec la piste. Le pilote poursuit le décollage. L'avion dévie sur la gauche et sort latéralement de piste. En arrivant à proximité du talus situé à l'extrémité de piste, le pilote cabre pour essayer de l'éviter. Le train d'atterrissage heurte le talus et est arraché. L'avion s'élève de quelques mètres puis entre en collision avec le sol environ 50 mètres plus loin.

2 - RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

2.1 Renseignements sur l'aérodrome

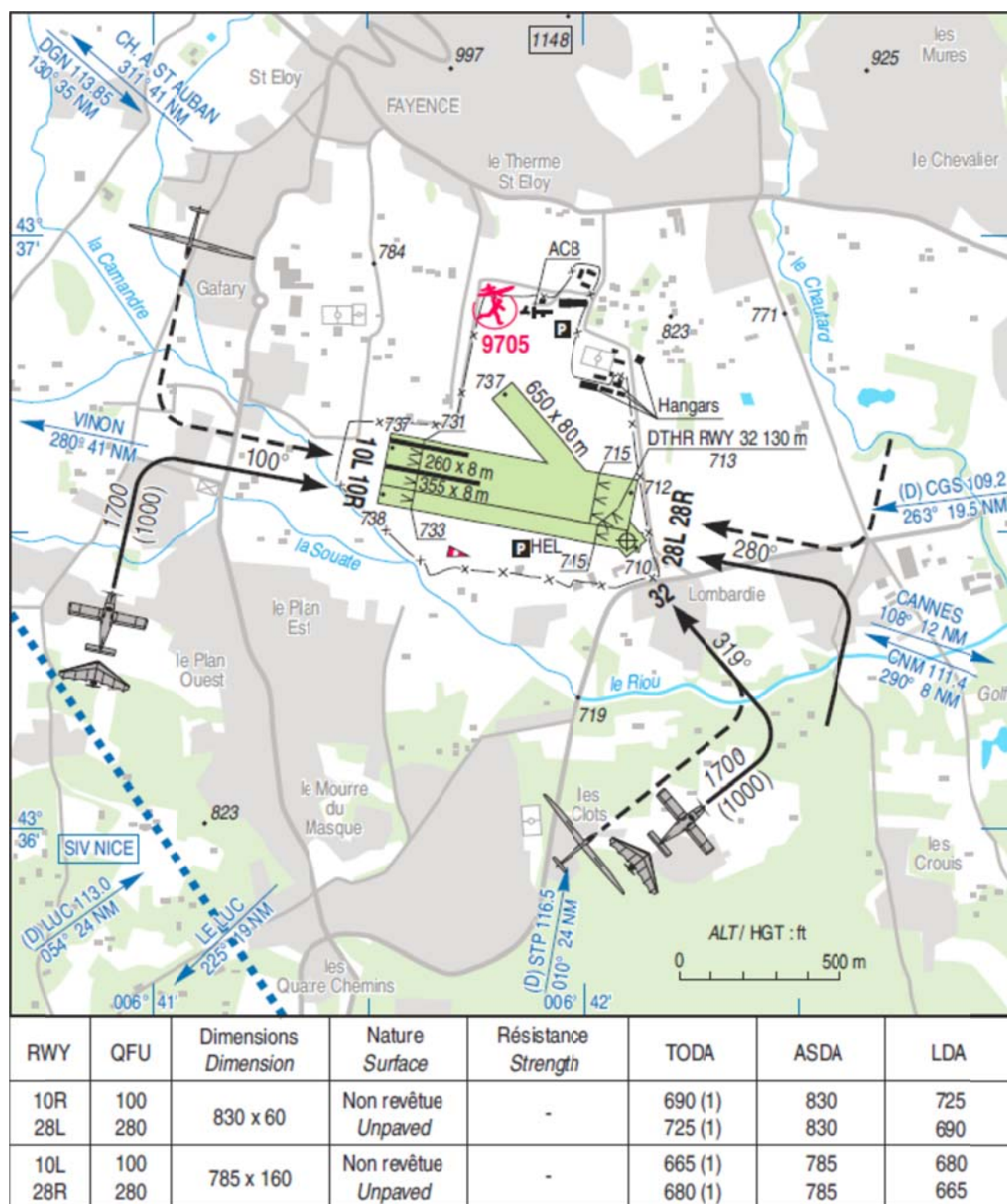


Figure 1 : aérodrome de Fayence

La piste 10R/28L de l'aérodrome de Fayence est longue de 830 mètres et large de 60 mètres.

La fin de la longueur de piste disponible au décollage en piste 10R est située avant l'extrémité physique de la piste au niveau du seuil décalé du QFU opposé, soit à 140 mètres de l'extrémité de la piste. La longueur de piste disponible au décollage en piste 10R est ainsi de 690 mètres.

Un seuil décalé en piste 10R est matérialisé par des flèches situées à 105 mètres du début de la piste.

2.2 Conditions météorologiques

Les conditions météorologiques estimées sur le site de l'accident étaient les suivantes :

- vent du 200° pour 6 kt ;
- température 23 °C.

2.3 Renseignements sur le pilote

Le pilote, âgé de 74 ans, est titulaire d'une licence de pilote privé avion PPL(A) depuis janvier 2014. Le jour de l'accident, il totalise 284 heures de vol depuis 2006, dont 5 dans les trois mois précédents, toutes sur type. Il était venu trois ou quatre fois sur l'aérodrome de Fayence. Il volait essentiellement seul en vol local autour de l'aérodrome de Vinon⁽²⁾ et était souvent accompagné d'autres pilotes lorsqu'il effectuait des vols de navigation. Il volait rarement avec des passagers.

Il avait effectué la préparation du vol⁽³⁾ la veille avec le chef pilote de l'aéroclub.

Il indique qu'il s'est aligné sur les flèches de la piste⁽⁴⁾, comme il le fait habituellement. Il précise qu'il a effectué la rotation lorsqu'il a estimé avoir atteint la vitesse de rotation de 100 km/h. Il ne se rappelle pas s'il a regardé l'anémomètre pour vérifier cette vitesse et pense qu'il l'a estimée en fonction de l'environnement et de l'impression visuelle extérieure.

Il précise que lorsqu'il a effectué la rotation, l'avion s'est immédiatement retrouvé au second régime. Il n'a pas pensé à interrompre le décollage.

3 - ENSEIGNEMENTS ET CONCLUSION

L'accident est dû à l'absence de surveillance des paramètres lors du décollage, conduisant à une rotation prématurée, puis à l'obstination du pilote de poursuivre le décollage.

⁽²⁾La longueur de piste disponible au décollage sur l'aérodrome de Vinon est de 1 250 mètres.

⁽³⁾Comprenant notamment le devis de masse et centrage. La masse de l'avion au départ de l'aérodrome de Vinon était égale à la masse maximale au décollage.

⁽⁴⁾La longueur de piste disponible au décollage était alors de 585 mètres.